



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE – CROIX MISSION

6 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

La construction « bar » situé à l'entrée du bourg juste derrière la « Croix-Mission » sera enlevée.

La démolition de cette construction massive et sans valeur architecturale permettra la concrétisation du projet d'invitation dans le bourg, en offrant une plus grande ouverture sur la rue Eugène Maillard.

De plus, les terrains une fois libérés, feront l'objet d'un aménagement paysager poussé, incluant une nouvelle mise en scène de la croix, ainsi que la construction d'une aire d'attente des transport en commun.

2. DESCRIPTIF DU PROJET D'AMENAGEMENT

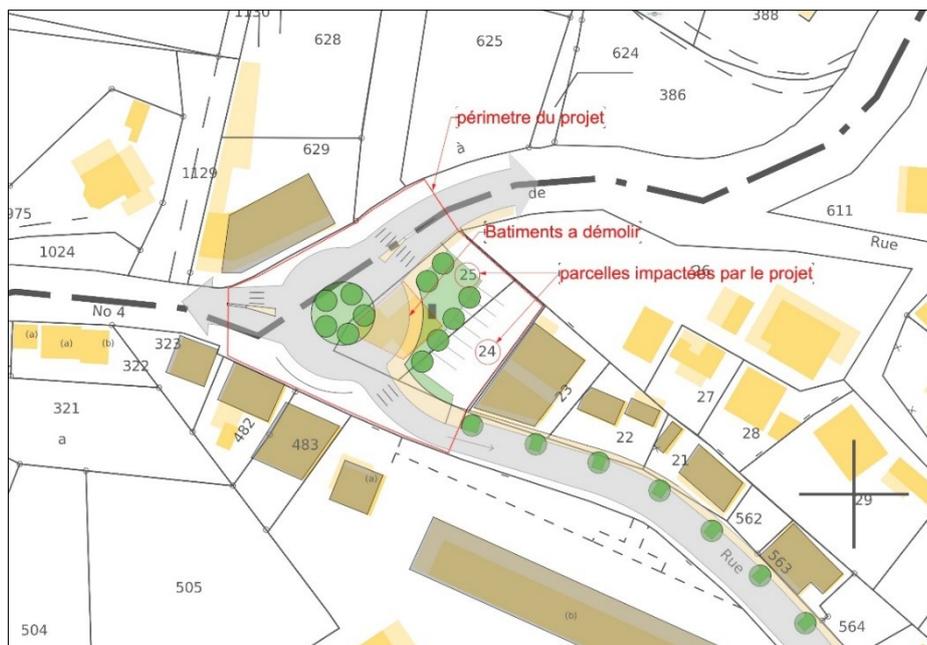
La proposition consiste en l'aménagement d'un giratoire paysager permettant simultanément de :

- Structurer l'approche et la lisibilité du carrefour,
- Favoriser la fluidité du trafic automobile,
- D'augmenter la sécurisation de cette intersection

Du point de vue de la composition urbaine, il est proposé de d'aménager une aire de stationnement paysagé de 7 places sur les parcelles accueillant actuellement des bâtiments qui seraient, dans ce cas de figure, destinés à la démolition.

Ce scénario permettra donc de :

- Marquer l'entrée de ville par des éléments paysager forts,
- Dégager la perspective visuelle depuis la N4 en supprimant les volumes bâtis
- Développer une composition paysagère de sorte que ce dispositif routier s'insère dans une composition urbaine de qualité,
- Conserver les repères urbains historiques tels la croix afin de conserver et de renforcer la notion d'entrée de ville
- D'offrir une offre de stationnement complémentaire



Périmètre projet et parcelles concernées

3. DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE

1.1 _ DÉMOLITION ET TRAVAUX DE VRD

Démolition - VRD :

- *Démolition d'un bâtiment et ses annexes*
- *Démolition diverses, démolitions chaussées, trottoirs et bordures.*

Voirie Parking :

- *Décaissement des voirie – Parking – cheminements piétons*
- *Le reprofilage de la chaussée et des trottoirs,*
- *Les travaux de terrassement des fouilles,*
- *Les terrassements de toutes natures nécessaires à la construction des trottoirs, de la chaussée, et des ouvrages divers en béton ou en maçonnerie,*

Revêtement :

- *La remise en état des chaussées, trottoirs, accotements.*
- *La fourniture et la pose des bordures, pavés, ...*
- *La réalisation des revêtements : enrobés et béton balayé,*
- *...*

Réseaux et adductions :

- *Mise à niveau des réseaux humides : EP, AEP, EU*
- *Enfouissement des réseaux secs : Electricité basse tension / Moyenne tension ; Eclairage public, télécommunication et fibre optique*
- *La fourniture et la pose d'un ouvrage de rétention, de tuyaux et raccords des différents réseaux, y compris tous les éléments nécessaires à la confection des joints,*
- *La fourniture et pose de fourreaux et câbles pour l'éclairage public,*
- *La fourniture et la pose de candélabres et luminaires,*
- *La fourniture et pose de fourreaux basse tension,*
- *La mise à niveau des ouvrages concessionnaires.*

Aménagements divers :

- *La réalisation d'espaces verts et la plantation de végétaux,*
- *La réalisation de la signalisation horizontale et verticale,*

1.2 _ Autres travaux :

- *Travaux de mise en accessibilité : signalétique, repérage visuel, ...*
- *Installation de clôtures, ...*
- *Mobilier urbain*
- *Sécurisation : selon projet, création d'un mur de protection, zone de roulement*



Projet d'aménagement du giratoire d'entrée de ville « Croix Mission »

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 _ Réseaux extérieurs

Les réseaux secs seront enterrés et pourvus de gaines largement dimensionnés. Des gaines en réserve pour les principales liaisons sont à prévoir. Les réseaux humides sont enterrés et pourvus de regards facilitant le contrôle et l'entretien.

2.2 _ Aménagements extérieurs / Espaces verts

Les aménagements ne doivent exiger qu'un entretien très réduit. Les aménagements paysagers doivent impérativement et exclusivement être en harmonie avec l'environnement. Les arbres peuvent contribuer au confort thermique par effet de masque. Selon la conception le site devra être végétalisé de manière à offrir une ombre dense.

Sur le périmètre de l'espace de stationnement, le groupement de Maîtrise d'œuvre devra proposer un projet exhaustif de reprise des parkings, voiries et réseaux du périmètre de projet incluant les prestations suivantes :

- o Démolition diverses (démolition chaussée, trottoirs et bordures du marché actuel) ;
- o Décaissement et reprofilage de la chaussée et des trottoirs des voiries – Parking – cheminements piétons
- o Les terrassements de toutes natures nécessaires à la construction des trottoirs, de la chaussée, et des ouvrages divers en béton ou en maçonnerie
- o Élargissement et rénovation des trottoirs (selon éléments du programme)
- o **Exigence prioritaire** : préservation et renforcement du réseau EP si existant.
- o Création et optimisation du stationnement (selon éléments du programme et faisabilité technique)

2.2.1 Revêtements

- o Places / Bande circulaire : Enrobés bitumineux, en béton de ciment avec agrégats exposés ou non; en pavés de béton ou de granite sur une base en grave-bitume ou en grave-ciment.
- o Stationnement : Enrobés bitumineux, en béton de ciment avec agrégats exposés ou non, en pavés de béton ou de granite reposant sur une base en grave-bitume ou en grave-ciment.
- o Trottoirs : béton avec insert ou sans inserts
- o Exigence pour les Trottoir/Voirie : Utiliser des matériaux simples et commandable facilement par la ville au niveau local.

2.2.2 Réseaux humides

a) Eaux pluviales (EP)

- o **Documentation non disponible à Août 2022**
- o **Priorité** : Augmenter l'efficacité du réseau d'eaux pluviales existant afin de réduire les risques d'inondation des rez-de-chaussée en cohérence avec le principe d'effacement des trottoirs et de suppression des caniveaux.
- o Une attention particulière sera portée sur l'impact des solutions proposées sur le réseau EP en termes d'hydraulique (flux, débit, dimensionnement, répartitions entrées) afin que la performance hydraulique soit fortement améliorée.
- o Le réseau d'eaux pluviales (EP) existant devra être amélioré de sorte à augmenter les capacités de rétention des eaux de surface (voiries, arrière-cours et toitures) avant évacuation effective.

- Il s'agit également de prévoir l'optimisation du réseau hydraulique existant et l'aménagement de dispositifs techniques additionnels et complémentaires.
- La maîtrise d'œuvre devra vérifier la nécessité de remplacer et ou de renforcer les canalisations existantes et de s'assurer du fonctionnement général vers les exutoires
- La mise à niveau du réseau EP sera à définir avec les Services Techniques de la Ville et à l'appui d'un rapport diagnostic vidéo, afin d'éviter la démolition future des travaux de modernisation de la voirie et des aménagements urbains, notamment :
 - L'étanchéité des regards ainsi que leur bon fonctionnement
 - La mise à la cote des tampons
 - Le remplacement de tronçons de canalisation ou de caniveaux (parois et couvertures)
- Le remplacement des réseaux d'eau pluviale devra se faire en prenant en compte la rugosité existante de manière à ne pas accélérer la vitesse du flux.

b) Adduction d'eau potable (AEP)

- En lien avec le concessionnaire ODYSSI, le Maître d'œuvre devra prévoir le renforcement ou le remplacement des conduites identifiées comme étant défectueuses ou sous dimensionnées
- En cas de présence de réseau en fonte, un remplacement sous l'emprise des travaux devra être opéré.
- Des attentes de branchement en section suffisante seront à prévoir au droit des « dents creuses » pour les futures constructions
- La mise à niveau du réseau AEP sera à définir avec ODYSSI afin d'éviter la démolition future des travaux de modernisation de la voirie et des aménagements urbains, notamment :
 - Bouches à clef visibles ou non
 - Ventouses,
 - Vidanges

c) Assainissement – réseau des eaux usées (EU)

- En lien avec le concessionnaire ODYSSI et à l'appui d'un rapport diagnostic vidéo, le Maître d'œuvre devra prévoir le renforcement ou le remplacement des conduites identifiées comme étant défectueuses (ex : par test de fumée) ou sous dimensionnées
- Le Maître d'œuvre devra repérer en lien avec le concessionnaire ODYSSI les évacuations parasites d'EU vers le réseau EP et également l'arrivée d'EP dans le réseau d'EU
- En cas de présence de réseau en fonte, un remplacement sous l'emprise des travaux devra être opéré.
- Des attentes de branchement en section suffisante seront à prévoir au droit des « dents creuses » pour les futures constructions
- La mise à niveau du réseau EU sera à définir avec ODYSSI afin d'éviter la démolition future des travaux de modernisation de la voirie et des aménagements urbains, notamment :
 - L'étanchéité parfaite des regards ainsi que leur bon fonctionnement
 - La mise à la cote des tampons
 - Le remplacement de tronçons de canalisations

2.2.3 Réseaux secs

a) Électricité Basse Tension (BT) et Moyenne Tension (MT)

- En lien avec les concessionnaires EDF et SMEM, le groupement de Maîtrise d'œuvre devra prévoir le renforcement identifié du réseau
- Les effacements de câbles aériens nécessaires pour le maintien de l'alimentation durant les épisodes cycloniques seront à prévoir en lien avec les concessionnaires
- La mise à niveau des chambres sera faite en fonction du nivellement du projet

b) Éclairage Public

- Reprise de l'éclairage conformément à la chartre d'éclairage de la ville et aux spécifications « Éclairage et Luminaires ».
- Reprise des points lumineux par du matériel à l'architecture homogène à l'existant (RAL 2022).
- Les mâts et crosses devront être préservés sauf si les études d'éclairage ou leur état nécessitent une modification de ces éléments.
- Le groupement de Maîtrise d'œuvre devra proposer une solution de fixation (fixation par rotule)
- Les luminaires seront de type LED et devront impérativement correspondre au cahier des charges EDF (durée de vie 80 000 heures – IP65 – Luminaire tropicalisé – garantie 3 ans minimum)
- La conception fera l'objet d'une étude d'éclairage du site par le groupement de Maîtrise d'œuvre afin de déterminer les niveaux d'éclairage et l'homogénéité de l'éclairage.
- Toute réalisation (ou rénovation) fera l'objet d'une vérification et d'une mise à niveau des réseaux associés (réseau filaire électrique, les différents organes de sécurité : boîtier classe II, para-surtenseur, et tout dispositif prévu par la réglementation, etc....)
- Pour les armoires électriques déjà rénovées, avec le corps de l'armoire en inox, Il conviendra d'effectuer une remise en état mécanique (dispositif de fermeture et de sécurisation de l'armoire par le biais d'une clé passe existante à la ville).
- Mise aux normes électrique suivant norme C17200 en vigueur relative à l'éclairage public.
- A la charge du groupement de Maîtrise d'œuvre, un dispositif de gradation de l'éclairage sera posé au niveau de toutes les armoires concernées.
- Ce dispositif permettra une gestion de différents niveaux d'éclairage suivants des plages horaires hebdomadaires, mensuelles, et/ou annuelles.
- Toutes les armoires feront l'objet du remplacement des horloges astronomiques en place. Armoires validées par les normes CEE, le concessionnaire et par EDF.
- Attention à la vétusté des réseaux : mutualiser les supports de signalisation avec une certaine gamme

c) Télécommunication et Fibre Optique

- En lien avec les concessionnaires ou gestionnaires de réseaux, le groupement de Maîtrise d'œuvre devra prévoir le renforcement identifié du réseau et notamment le passage de fourreaux supplémentaires
- Les effacements de câbles aériens nécessaires pour le maintien de l'alimentation durant les épisodes cycloniques seront à prévoir en lien avec les concessionnaires ou gestionnaires
- La mise à niveau des chambres sera faite en fonction du nivellement du projet

2.2.4 Aménagements divers

a) Mobilier urbain

- La mission du groupement de Maîtrise d'œuvre vise à proposer une réflexion globale sur la réfection et l'extension du mobilier urbain, avec l'enjeu de définir une cohérence de la géométrie et de la gamme du mobilier urbain à l'échelle du centre bourg. Suite à cette phase de projet, le groupement devra garantir l'installation dans les règles de l'art, la fonctionnalité et la durabilité de ce mobilier selon le plan d'implantation validé par la maîtrise d'ouvrage.
- Le mobilier suivant a été ciblé :
 - bancs avec dossiers
 - banquettes sans dossiers
 - Corbeilles de propreté et poubelles selon spécifications de la CACEM
 - Grilles d'arbre
 - Jardinières
- L'ensemble des éléments ci-dessous devront faire l'objet :
 - Certification et homologation des revêtements de finition
 - Protection contre les adhésifs, les graffitis et les rayures
 - Compatibilité avec les sur-finitions
 - Adaptabilité aux personnes à mobilité réduite
 - Une conformité aux exigences de résistance mécaniques et climatiques spécifiques du site
 - Maintenance et durabilité

b) Signalétique & signalisation et panneaux d'informations

- Dans le cadre de son marché, le groupement de Maîtrise d'œuvre devra la conception et le plan d'installation de la signalisation verticale et horizontale sur le périmètre de son intervention favorisant la mutualisation des supports (1 mat pour plusieurs panneaux). L'objectif sera de faire un inventaire de la signalisation existante et de proposer des solutions d'harmonisation des panneaux et autres supports de signalétique urbaine.